

**OBJET : ILOT OCEAN**  
**DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET CESSION DE TERRAINS**  
**DIVERS AO / SAINT-DENIS / SODIAC**

---

Par délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2002, il a été décidé d'engager l'opération Ilot Océan, et d'en confier la réalisation à la SODIAC.

Après une enquête publique qui s'est déroulée du 24 mars au 23 avril 2003, l'opération a été déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral du 15 juillet 2003.

Le terrain d'assiette de l'ex-gare routière ainsi que les parcelles communales du parking public océan, qui relèvent du domaine public communal, se trouvent dans le périmètre de l'opération sous les références suivantes :

Références cadastrales	Adresse	Surface (en m <sup>2</sup> )
AO 27	27, rue des Limites	1 595
AO 44	231, ter rue Mal Leclerc	432
AO 46	Rue Mal Leclerc	638
AO 526	239, rue Mal Leclerc	197
AO 50	241 Q, rue Mal Leclerc	510
AO 563	Bd de l'Océan	151
AO 26	231, bis rue Mal Leclerc	200
AO 45	231 Q, rue Mal Leclerc	498
AO 552	Bd Océan	2 600

Il est donc nécessaire pour la SODIAC de maîtriser ce foncier.

A la date du 22 mars 2007, la gare routière a été transférée sur le front de Mer de Saint-Denis, et le parking a été fermé au public.

A la même date Maître MICHEL huissier de justice a constaté la désaffectation du site.

Il convient donc de déclasser ces terrains du domaine public au domaine privé de la commune.

Ces terrains, nécessaires à la réalisation de l'opération, évalués à 4 072 845 € (dont 3 878 900 € indemnités principales et 193 945 € indemnités de emploi) par les services des domaines, seront cédés à la SODIAC à l'euro symbolique, constituant ainsi un apport en nature de la commune à l'opération.

## RAPPORT N° 07/1-63

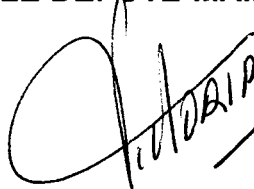
Cela entraînera une diminution de l'impact de la TVA sur l'opération, ainsi qu'une diminution du bilan de l'opération tant en dépenses qu'en recettes.

Aussi, je vous demande :

- de constater la désaffectation des terrains sus mentionnés,
- de décider leur déclassement du domaine public au domaine privé de la commune,
- d'approuver la cession à la SODIAC à l'euro symbolique,
- de m'autoriser à intervenir dans tous les actes correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE

  
René-Paul VICTORIA



**OBJET : ILOT OCEAN**  
**DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET CESSIION DE TERRAINS**  
**DIVERS AO / SAINT-DENIS / SODIAC**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n° 82- 213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes des Départements et des Régions modifiée

Vu le code général des collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal du 16 décembre 2002 par laquelle la Commune de Saint Denis a décidé d'engager l'opération de l'Ilot Océan et d'en confier la réalisation à la SODIAC ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2003 déclarant d'utilité publique les acquisitions foncière nécessaires à la réalisation de l'opération.

Sur le RAPPORT N° 07/1-63 présenté par le Député-Maire, au nom des Commissions Aménagement du Territoire / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions (1 abstention en Commission Finances et Administration Générale) ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A LA MAJORITE**

*15 voix contre*  
*(dont 4 votes par procuration)*



*Mme Nassimah DINDAR,*  
*M. Freddy SAMY, Mme Nicole LAURET,*  
*Mme Nadine ECLAPIER, M. Richemont SOUCRAMANIEN*  
*Mme Nalini VELOUPOULE-MERLO,*  
*M. Paul HOARAU, M. Gilbert GERARD,*  
*M. Michel TAMAYA, , M. Sudel FUMA,*  
*Mme Hajasoa PICARD*

*Pour*



*Autres élus présents et mandatés*

**DELIBERATION N° 07/1-63**

**ARTICLE 1**

Constate la désaffectation des terrains cadastrés AO 27- 44- 46- 526- 50- 563- 26- 45-552.

**ARTICLE 2**

Décide le déclassement de ces parcelles du domaine public au domaine privé communal.

**ARTICLE 3**

Approuve la cession à la SODIAC à l'euro symbolique.

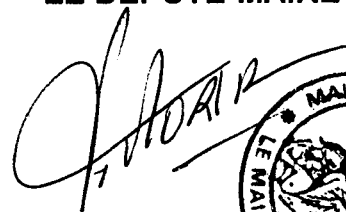

**ARTICLE 4**

Autorise le député-Maire à intervenir dans tous les actes correspondants.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **02 AVR. 2007**

**LE DEPUTE-MAIRE**

**René-Paul VICTORIA**